



Conseil économique et social

Distr. générale
15 septembre 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Troisième réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 35^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 juin 2015, à 10 heures

Président : M. Oh Joon (Vice-Président). (République de Corée)

Sommaire

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- c) Statistiques
- a) Développement durable

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

15-09446X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

c) Statistiques (E/2015/24)

1. **M. Pullinger** (Royaume-Uni), Président de la Commission de statistique, prenant la parole par liaison vidéo depuis Londres, présente le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (E/2015/24). Passant en revue certaines grandes questions examinées dans le rapport, il dit que le sujet principal de la session portait sur les données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, la Commission a entériné la formation du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui s'est réuni pour la première fois les 1^{er} et 2 juin 2015. Une deuxième réunion du Groupe d'experts est prévue pour octobre 2015. La Commission a par ailleurs examiné les questions relatives à la révolution des données, en particulier la question des mégadonnées, et a tenu des débats et pris des décisions dans divers domaines incluant les statistiques de la criminalité, les statistiques sur les réfugiés, les enquêtes auprès des ménages, la comptabilité nationale, les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique, la comptabilité environnementale et économique, la gouvernance, les statistiques de la paix et de la sécurité et les statistiques agricoles et rurales.

2. Conformément à la résolution 69/282 de l'Assemblée générale, la deuxième Journée mondiale de la statistique sera célébrée le 20 octobre 2015 sur le thème général « De meilleures données pour une vie meilleure ». Il est également disposé, dans cette résolution, que cette journée sera célébrée tous les cinq ans, le 20 octobre.

3. Appelant l'attention du Conseil sur le projet de résolution figurant dans le rapport intitulé « Le programme mondial de recensement de la population et des logements (2020) », l'intervenant dit que le recensement de la population et des logements

constitue le fondement des systèmes statistiques nationaux et fournit des informations précieuses en ce qui concerne la planification nationale. La Commission lance un programme mondial de recensements de la population et des logements tous les 10 ans. Le programme de 2010 s'est étendu à 214 pays et à 97 % de la population mondiale, ce qui est une performance remarquable. L'intervenant encourage vivement le Conseil à adopter le projet de résolution de façon que l'on puisse capitaliser sur ce succès.

Mesures prises concernant les recommandations contenues dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session (E/2015/24)

4. **Le Président** invite le Conseil à statuer sur les projets de proposition figurant aux sections A et B du chapitre I du rapport de la Commission (E/2015/24).

Section A

Projet de résolution : Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)

Section B

Projet de décision : Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour et dates provisoires de sa quarante-septième session

5. *Le projet de résolution et le projet de décision sont adoptés.*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

a) Développement durable (E/2015/33)

6. **M. Ocampo** (Président du Comité des politiques de développement), présentant le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-septième session (E/2015/33), dit que, à cette session, le Comité a traité des thèmes ci-après : définition des responsabilités dans l'exécution du programme de développement pour l'après-2015; examen triennal de la catégorie des pays les moins avancés; suivi des pays qui sont en passe d'être retirés, ou ont été retirés, de la liste des pays les moins avancés; examen et mise au point de l'indice du capital humain et des critères d'identification de ces pays; et renforcement de l'application du Programme d'action

en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul).

7. À l'examen triennal des pays les moins avancés de 2015, le Comité a considéré qu'un seul pays répondait aux critères d'inscription sur la liste de ces pays. Il n'en a cependant pas recommandé l'inscription, qui était contraire aux vœux du pays concerné. Par ailleurs, 10 pays ont été considérés comme répondant aux critères de retrait de la catégorie des pays les moins avancés. L'Angola a été considéré comme répondant à ces critères pour la deuxième fois consécutive et le Comité en a recommandé le reclassement. Kiribati a été considéré, pour la deuxième fois consécutive lui aussi, comme répondant aux critères de retrait mais le Comité n'en a pas recommandé le reclassement en raison, en particulier, d'inquiétudes quant à la durabilité de son niveau de revenus, liées à sa grande vulnérabilité; le Comité examinera à nouveau la possibilité de recommander son reclassement à l'examen triennal de 2018. Cinq pays ont satisfait pour la première fois aux critères de retrait de la liste des pays les moins avancés, à savoir le Bhoutan, les Îles Salomon, le Népal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste. Ils en ont été avisés et le Comité examinera s'ils peuvent être reclassés à l'examen triennal de 2018. Après avoir recommandé, en 2012, que Tuvalu soit reclassé, le Comité a reporté l'examen de sa recommandation mais traitera à nouveau de la question en 2015. Il a en outre examiné les progrès en matière de développement de la Guinée équatoriale et de Vanuatu, dont le reclassement est prévu en 2017. Il a conseillé à la Guinée équatoriale de formuler et d'appliquer une stratégie de transition visant à améliorer la santé et l'éducation publiques afin de mieux équilibrer son développement économique et social. Vanuatu a continué à accroître régulièrement ses revenus et à améliorer son capital humain mais le Comité a pris note avec préoccupation des conséquences dévastatrices du cyclone Pam qui l'a touché en mars 2015, conséquences qui rendent incertaines ses perspectives de développement dans un avenir proche. Plusieurs autres pays se rapprochent des seuils de reclassement, notamment le Myanmar, qui devrait satisfaire prochainement aux critères de reclassement, à condition qu'il maintienne sa robuste croissance actuelle et ne cesse pas d'améliorer son capital humain.

8. Le Comité a aussi examiné les progrès en matière de développement des pays qui ont été retirés de la

catégorie des pays les moins avancés. À cet égard, les Maldives et Samoa ont continué constamment à se développer bien qu'ils soient demeurés structurellement vulnérables, en particulier aux chocs environnementaux. Le Comité a rappelé qu'il importe que la communauté internationale octroie des ressources financières à des conditions favorables aux pays vulnérables pour qu'ils puissent s'adapter aux changements climatiques. Il a par ailleurs recommandé que l'on utilise son indice de vulnérabilité économique pour allouer de nouvelles ressources à ce titre, indépendamment de la question de savoir si les pays dépendent ou non aux critères de classement dans la catégorie des pays les moins avancés.

9. Dans le cadre des préparatifs des futurs examens triennaux de la liste des pays les moins avancés, le Comité a réexaminé l'indice du capital humain, auquel il a décidé d'ajouter le taux de mortalité maternelle, qui aidera à déterminer les obstacles structurels à un développement durable. Il continuera à examiner d'autres éléments de l'indice et à les ajuster selon que de besoin.

10. Le rythme actuel des progrès réalisés par de nombreux pays les moins avancés n'est pas assez rapide pour que l'objectif du Programme d'action d'Istanbul consistant à permettre à la moitié des pays les moins avancés de répondre aux critères de reclassement puisse être atteint en 2020. En particulier, bon nombre de ces pays continuent à se heurter à des difficultés pour mobiliser leurs ressources intérieures. Bien que le financement du développement ait beaucoup évolué et qu'il y ait maintenant de nouvelles sources et modalités de financement public et privé, la majorité des pays les moins avancés n'ont toujours qu'un accès très limité à ces ressources et seuls quelques-uns ont réussi à attirer des flux de capitaux privés tels que les investissements étrangers directs, les investissements de portefeuille et les prêts. L'aide publique au développement (APD) joue donc un rôle essentiel dans le financement du développement de ces pays. Les pays donateurs qui n'ont pas encore rempli leurs engagements envers eux à cet égard devraient prendre des dispositions crédibles pour y parvenir et, durant le processus transitionnel, s'engager publiquement à verser un montant minimum de leur budget d'APD destiné aux pays les moins avancés.

11. Il faut que les donateurs respectent mieux les principes convenus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, en particulier

en renforçant l'appropriation, par les pays bénéficiaires, des activités qu'ils financent et en alignant ces activités sur les priorités et les procédures locales. Ils devraient aussi tenir compte du fait que les pays n'ont pas tous les mêmes besoins ni les mêmes possibilités d'accéder à d'autres sources de financement et de mobiliser des ressources intérieures. Il est nécessaire d'appuyer davantage le financement de certains biens publics internationaux à valeur stratégique, en particulier la recherche-développement agricole, qui pourrait avoir des incidences positives sensibles sur la progression du développement de la majorité des pays les moins avancés. La coopération Sud-Sud peut aussi jouer un rôle important en la matière.

12. **M. Lynn** (Observateur du Myanmar) dit que depuis son entrée en fonction en 2011, le Gouvernement civil de son pays a lancé de vastes réformes administratives, politiques, économiques et sociales et qu'il exécute un ensemble de plans de développement à court, moyen et long termes. Celui-ci compte que le Myanmar sera bientôt retiré de la catégorie des pays les moins avancés et juge encourageante l'évaluation du Comité des politiques de développement à cet égard. Il a été créé un comité, placé sous la présidence du Vice-Président du pays, qui est chargé de suivre l'application du processus à suivre aux fins du reclassement. Le Gouvernement formule actuellement un plan-cadre destiné à faciliter celui-ci et il a établi un plan complet de développement devant favoriser le développement durable du pays, améliorer l'indice de son capital humain et son produit intérieur brut et réduire sa vulnérabilité économique à long terme. Par ailleurs, souhaitant créer une économie à forte intensité de connaissances, il renforce sa coopération avec les partenaires de développement internationaux et les organismes des Nations Unies. Il se félicite vivement des récentes visites dans le pays de hauts fonctionnaires des Nations Unies et apprécie particulièrement l'aide que lui a fournie le Programme des Nations Unies pour le développement dans le domaine de l'évaluation des données. À cet égard, les résultats du recensement national de la population et des logements de 2014, le premier à avoir été réalisé depuis plus de 30 ans, ont été rendus disponibles en mai 2015. Le Gouvernement du Myanmar compte bien recevoir un appui financier et technique supplémentaire de ses partenaires de développement, préalable essentiel au développement du pays et à son

retrait sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés.

Projet de résolution E/2015/L.13 : Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa dix-septième session

13. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

14. **M. Lim** Hoon-Min (République de Corée), facilitateur, dit que, comme suite à des consultations informelles constructives, un consensus sur le projet de résolution a été atteint.

15. *Le projet de résolution E/2015/L.13 est adopté.*

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

a) Rapports des organes de coordination (E/2015/71)

16. **M^{me} Petrova** (Secrétaire par intérim du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant le rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat pour 2014 (E/2015/71) et faisant le point sur la première session ordinaire du Conseil de 2015, dit que le Conseil a continué à s'efforcer d'accroître la cohérence des politiques et la coordination dans tout le système des Nations Unies, à l'appui des priorités des États Membres. En particulier, il s'est attaché à promouvoir les préparatifs et le suivi des conférences et sommets des Nations Unies à l'échelle du système; à renforcer la cohérence des politiques et la coordination, spécialement dans les domaines de l'urbanisation, de l'emploi des jeunes, des changements climatiques, de la cybercriminalité et de la cybersécurité; à améliorer l'administration et la gestion du système des Nations Unies; et à renforcer l'efficacité et l'impact des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement, conformément à l'examen quadriennal complet des politiques de développement.

17. En 2014, le Conseil a examiné la mise en œuvre de certains objectifs du Millénaire pour le développement dans six pays, à savoir le Bénin, la Colombie, le Pakistan, les Philippines, la République démocratique populaire lao et le Yémen. Les membres du Conseil se sont engagés à renforcer l'appui fourni à ces pays et à y resserrer la coordination afin d'y accélérer la

réalisation des objectifs. À sa première session ordinaire de 2015, le Conseil a procédé à son cinquième examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui portait sur le Bangladesh, la sous-région des îles du Pacifique et la République démocratique du Congo. À ce jour, il a examiné la mise en œuvre de ces objectifs dans une sous-région et dans 16 pays, qui ont tous signalé que les examens avaient aidé à concentrer l'attention sur certains objectifs, renforcé les relations des organismes des Nations Unies avec les partenaires nationaux et resserré la collaboration entre les équipes de pays des Nations Unies et les équipes de la Banque mondiale sur le terrain.

18. Dans le cadre des préparatifs du programme de développement pour l'après-2015, le Conseil a cherché à renforcer la coordination et la cohérence des politiques à l'échelle du système en concentrant son attention sur cinq éléments liés entre eux qui sont indispensables à la réalisation d'un développement durable, à savoir l'universalité, l'égalité, les droits de l'homme, l'intégration et les données. Par ailleurs, il a entériné une approche des données à l'échelle du système des Nations Unies qui vise à améliorer les rapports établis par les organismes des Nations Unies et il a examiné de quelle façon l'Organisation pourrait appuyer au mieux les efforts que font les États Membres pour remédier aux changements climatiques. À cet égard, il a réaffirmé sa résolution de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2020.

19. Le Conseil examine actuellement un programme spécial d'appui aux petits États insulaires en développement, qui porte sur les changements climatiques, les objectifs du développement durable et le financement du développement et dont le financement, la résilience et l'énergie sont les principaux piliers. En coordination avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, des travaux sont actuellement en cours, qui ont pour but de créer un ensemble d'outils permettant d'intégrer davantage le Programme d'action d'Istanbul dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies.

20. Le Conseil s'est attaché à promouvoir la coordination, à l'échelle du système, des préparatifs et du suivi des conférences et sommets des Nations Unies, notamment des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement

urbain durable (Habitat III). Il a par ailleurs publié des déclarations conjointes et des documents destinés à appuyer les conférences et sommets, notamment la Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe. Il a élargi son examen des dimensions régionales des questions inscrites à son ordre du jour et approfondi ses relations avec les commissions régionales des Nations Unies.

21. Les trois organes subsidiaires du Conseil, à savoir le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ont examiné la façon dont le système des Nations Unies pourrait répondre efficacement à la demande des États Membres tendant à ce que le programme de développement soit universel et intégré et fasse une utilisation optimale des ressources et des connaissances spécialisées. Dans le cadre de ses activités de coordination, le Comité de haut niveau sur les programmes a notamment commencé à élaborer une proposition selon laquelle le système des Nations Unies prendrait une initiative qui viserait à promouvoir une plus grande cohérence des politiques et une plus grande coopération relativement à l'emploi des jeunes; il a également pris des mesures aux fins du lancement d'une initiative mondiale tendant à ce que les jeunes aient des emplois décents. En ce qui concerne les questions opérationnelles, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué à accorder la plus grande priorité à l'application cohérente, dans tout le système des Nations Unies, de la résolution relative à l'examen quadriennal complet des politiques de développement; il a continué également à promouvoir la coordination et l'efficacité des opérations en élaborant un certain nombre d'outils destinés à aider les équipes de pays. Le Comité de haut niveau sur la gestion a continué à accorder une priorité particulière à l'harmonisation et à la simplification des pratiques commerciales. C'est ainsi, en particulier, qu'il a entériné une feuille de route sur la neutralité climatique qui a pour but de promouvoir la durabilité environnementale des opérations des Nations Unies et qu'il a approuvé un cadre directeur d'hygiène et de sécurité au travail, devant être appliqué par phases entre 2015 et 2018, qui doit permettre d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et les milieux de travail dans toute l'Organisation.

22. **M^{me} Derderian** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se félicite de l'action que mène

actuellement le Conseil des chefs de secrétariat pour établir une approche cohérente des politiques, des activités opérationnelles et de la gestion et renforcer ainsi la coordination à l'échelle du système des Nations Unies. Cette action permet de faire des économies considérables dans le domaine des achats et aide les organismes à travailler ensemble plus efficacement au niveau national. Le Conseil devrait encourager plus activement les organes des Nations Unies à solliciter l'aide du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, dont la réputation n'est plus à faire pour ce qui est d'assurer des services d'achat efficaces et efficients. Passant ensuite au financement et à la gestion du budget et des risques, l'intervenante félicite le Comité de haut niveau sur la gestion d'avoir consacré d'importantes ressources aux équipes de pays des Nations Unies œuvrant dans les pays pilotes de l'initiative Unis dans l'action. Dans plusieurs de ces pays, l'efficacité opérationnelle a été améliorée dans des domaines tels que les achats en commun, les contrats bancaires communs et la négociation conjointe des taux de change. La délégation des États-Unis d'Amérique encourage les autres équipes de pays à adopter les cadres élaborés par le Comité de haut niveau sur la gestion de façon qu'ils soient utilisés à l'échelle du système des Nations Unies dans son ensemble.

La séance est levée à 11 h 25.